

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 27

Objet :
Mise à disposition M.
FONTANINI Eric

Date de convocation :

7 avril 2021

Date d'affichage :

7 avril 2021

Nombre de Conseillers
en exercice :

23

Nombre de présents :

19

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE
(TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt et un
Le 13 avril à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : M. Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA

Secrétaire de Séance : Mme Anne BENAICHE

Monsieur le Maire indique que l'association OGEC école Sainte Marie a sollicité la commune pour la mise à disposition d'un agent en vue de l'élaboration d'un projet art et visuel auprès des enfants.

L'agent a émis un avis favorable pour cette mise à disposition.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition avec effet au 3 mai 2021 et se terminant le 30 juin 2021 La durée de mise à disposition sera de 8 heures pendant la durée de mise à disposition.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- de mettre à disposition un agent municipal à l'association OGEC école Sainte Marie,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL